

Séance du **18 juin 2020**

Présidence : **M. Christophe Ming**, président

Demande de crédit complémentaire pour l'internalisation de la gérance d'immeubles, propriété de la Commune de Vevey et réponse aux postulats de Mme Isabel Jerbia, intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » et de M. Steven Pilet, intitulé « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » (2020/RP07)

Rapporteur : M. Antonio Cambes

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le rapport-préavis n° 7/2020 du 6 avril 2020 - Demande de crédit complémentaire pour l'internalisation de la gérance d'immeubles propriété de la Commune de Vevey et Réponse aux Postulats de Mme Isabel Jerbia, intitulé "Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier" et de M. Steven Pilet, intitulé "L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant",
- VU les attributions de la Municipalité formulées aux art. 42, al. 2, et art. 44 de la Loi sur les Communes, notamment celles relatives à l'administration et à la gestion des biens de la commune,
- VU la décision du Conseil communal du 7 décembre 2016 sur le préavis N° 35/2016 daté du 22 septembre 2016 concernant les Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021 (...),

d é c i d e

1. Que les postulats de Mme Isabel Jerbia, intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » et de M. Steven Pilet, intitulé « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » ne sont pas réglés ;
2. De renvoyer le préavis no 07/2020 à la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du **18 juin 2020**.

Adopté à la quasi-unanimité (deux abstentions).

Pour extrait conforme le 20 juin 2020.

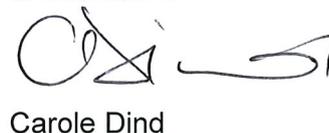
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président



Christophe Ming



la Secrétaire



Carole Dind